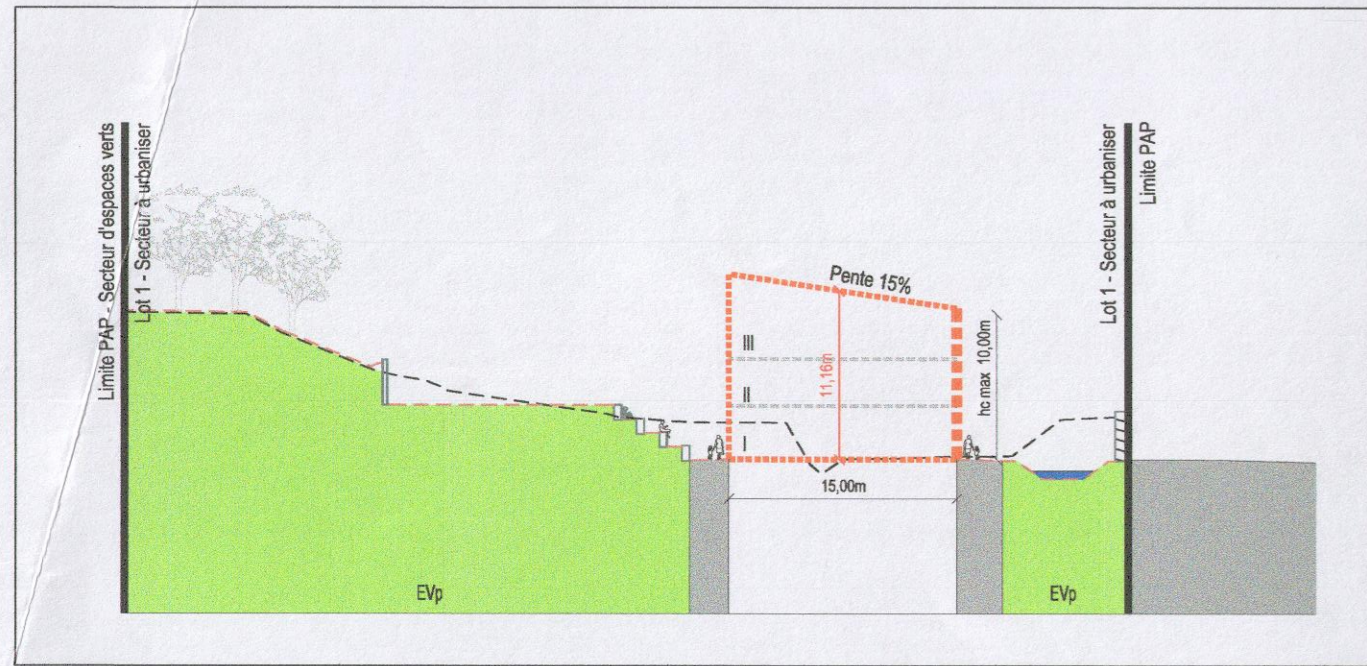
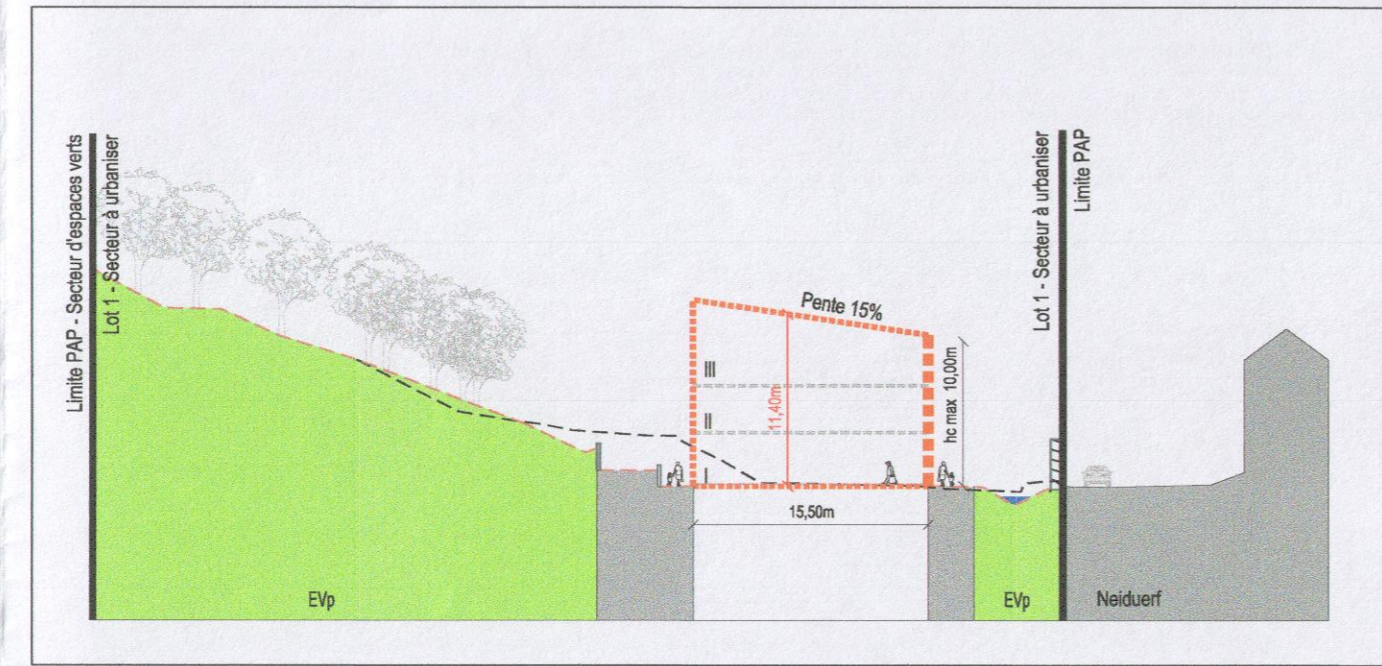


Coupe AA éch. 1/500



Coupe BB éch. 1/500



Coupe CC éch. 1/500



Projet d'Aménagement Particulier 1/500

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

LOT / ILOT		surface du lot / ilot (ares)	
surface d'emprise au sol (m²)	min max	min max	surface constructible brute (m²)
surface de scellement du sol (m²)	max	min max	type et nombre de logements
type de toiture	max min max	max	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions		hauteur de constructions (m)	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP
- - - Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- - - Terrain existant
- - - Terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... Nombre de niveaux pleins
- +1, 2...R Nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2...S Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc - x Hauteur à la corniche de x m
- ha - x Hauteur à l'arête de x m
- hf - x Hauteur au faite de x m

Types, dispositions et nombre des constructions

- co Constructions en ordre continu
- co Constructions en ordre non continu
- co x maisons isolées
- x m maisons jumelées
- x mb maisons en bande

Types et nombre de logements

- x - a logement de type unifamilial
- x - b logement de type bifamilial
- x - c logement de type collectif

Formes de toiture

- Toiture plate
- tx (y% - z%) Toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faite

Alignement des immeubles (plans / coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / ilots

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains rattachés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% Pourcentage minimal en surface constructible brute à déduire au logement par construction
- max x% Pourcentage maximal et maximal de surface constructible brute de logement par construction
- obligatoire Pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Evp Espace vert privé
- EVP Espace vert public
- ADU Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

- Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / Muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Element bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

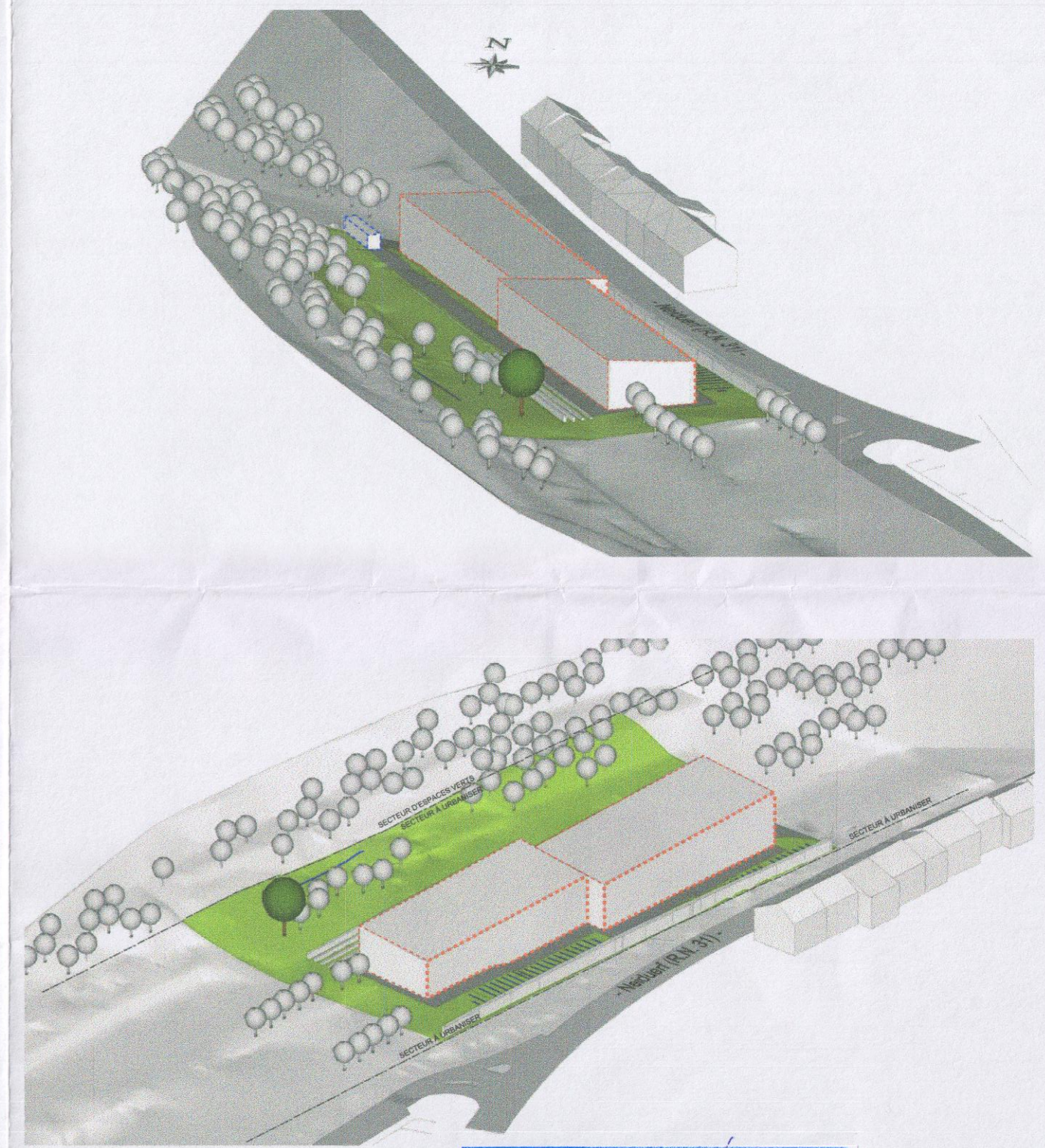
- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales ou cunette
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications spécifiques

- Bâti existant
- Mur existant à préserver
- Cotes à titre indicatif
- Cotes à respecter
- Végétation existante
- Canalisation pour eaux pluviales existante
- Canalisation pour eaux usées existante
- Arbre à moyenne ou haute tige à supprimer
- Bâtiment existant à démolir
- 38-75 chambres

NB: L'emplacement des canalisations est à préciser lors du dossier d'exécution

LOT 1		53,08 ares	
-	1337	-	3973
2247	onc	-	1x - c (*)
t1 (<15%)	hc - 10 m	-	III



Référence: 17328/189c  
 Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 09.02.2017  
 Le Ministre de l'Intérieur  
 Dan Kersch

Axonométrie  
 rembourg (1993-2001)

Fond topographique © Origine: Administration du Cadastre et de l'Etat			
27/01/16	A	MBT	JTC
DATE	INDICE	MODIFIÉ PAR	VÉRIFIÉ PAR
Adaptations suivant Avis Cellule 17878/59C du 12/12/16			MODIFICATION

DESSINÉ: Mickael Burlet VÉRIFIÉ: Catherine Jasta CONTRÔLÉ: Marcel Hetjo

CLIENT: Administration des Bâtiments publics  
 10, rue du Saint-Esprit  
 L-1475 Luxembourg

CHANTIER: Commune d'Esch-sur-Alzette  
 « Structure d'Accueil DPI Neiduerf » à Esch-sur-Alzette

OBJET: Projet d'Aménagement Particulier  
 Partie graphique

<p><b>LUXPLAN S.A.</b> Ingénieurs conseils</p>	<p>Certifié ISO 9001</p> <p>P.A.C. 85/87 - BP 108          L - 8303 Capellen          G-D de Luxembourg          Tél: (+352) 30 56 01          Fax: (+352) 30 56 09          E-mail: luxplan@ipt.lu          http://www.luxplan.lu</p>	ECHELLE:	1/500
		DATE:	27/01/2017
FICHER:		R:\2016\20160535_LP_PAP\PP1_Esch_Neiduerf\03_Plans\03_Proj	
PLAN N°:	20160535 - LP - U001	IND.	A